

Elisabeth Lanoullier de Boisclerc, filles mineures, toutes demeurantes en cette ville, sieur Jean Eustache Nicolas et sieur Louis Antoine Lanoullier de Boisclerc, Et que ces deux derniers sont absents de ce pays depuis douze années sans avoir pû avoir de leurs nouvelles ni même sçavoir Le Lieu où ils peuvent estre. Desquels dire, de-clarations et affirmation tels que dessus, la dite Damoiselle Lanoullier de Boisclerc, majeure, et mon d. sieur Benard ez noms ont requis acte à nous dit Notaires soussignez qui leur ont accordé le présent fait à Québec estude de DuLaurent, l'un d'eux, Le jour et an susd. après midy. Et ont tous lesd. comparans signé avec Nous notaires après lecture faite.

Hiché, Berthelot, Taché, MM. Lanoullier boisclerc, Estèbe, Guillimin, Benard, Nouchet, Perthuis, Sanguinet, DuLaurent.

Acte de notoriété au sujet de Jean-Eustache-Nicolas et Louis-Antoine Lanoullier de Boisclerc (1^{er} mars 1788)

Aujourd'hui, premier jour de mars de l'année mil sept cent quatre vingt huit. Pardevant les notaires publics en la province de Québec, résidents à Québec, soussignés sont comparus en personné Joseph Gaspard Chaussegros de Lery Ecuier chevalier de L'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, l'un des Membres du conseil Législatif de cette Province, seigneur de Vaudreuil et autres lieux demeurant en son Hôtel, rue Sainte Famille, Joseph Brassard Deschenaux père, Ecuier, commissaire de Paix de Sa Majesté seigneur de Livaudiere, neuville et autres lieux demeurant rue des Pauvres, Monsieur François Lajus Maître chirurgien demeurant rue Champlain et sieur Louis Langlois dit Germain père Bourgeois de cette ville, demeurant rue de la fabrique, Lesquels ont déclaré affirmé es mains de nous dits notaires soussignés qu'ils ont parfaite et entière connaissance que Dame Marguerite Duroy a épousé en premières nocces Monsieur Chales ancien négociant de cette ville, duquel mariage est issue une fille unique nommée Marie